

Commentaires du commissaire aux résultats

1. Résultats de course :

Les pénalités DPGt sont des pénalités relatives aux coureurs DNF/DNS ou aux coureurs n'ayant pas émargé.

Les pénalités pour DNF/DNS sont calculées pour que le temps de course du voilier pénalisé soit égal au temps du dernier classé de la série + 15%.

Tous ces voiliers se retrouvent exaequo à égalité de temps.

Les pénalités pour défaut d'émargement sont égales à 10 minutes.

Les pénalités DPIt sont des pénalités relatives aux voiliers OCS ou DSQ

Les pénalités pour OCS sont calculées pour que le temps de course du voilier pénalisé soit égal au temps du dernier classé + 10%.

Les pénalités pour DSQ sont calculées pour que le temps de course du voilier pénalisé soit égal au temps du dernier classé + 15%.

DPIt et DPGt ont exactement le même effet. Elles ont été utilisées uniquement pour différencier les DNF des autres pénalités.

2. Résultats du général.

Certains coureurs ont pu remarquer que le voilier 901 non classé à la course 1 est cependant 3^{ème} au classement général.

Au cours de la 1^{ère} course, ce voilier a subi un dommage physique dû à l'action d'un autre bateau et de ce fait a déposé une demande de réparation (règle 62-1-b)

Le président du jury lui a accordé réparation selon l'annexe A10-a en lui attribuant le nombre de points équivalent à la moyenne des autres courses (où il se classe 3^{ème} et 6^{ème}) ce qui a été traduit en un temps de course de 03h25_{min}52_{sec} pour la course 1.

Mic Chicherie